



News-Letter 1/2024

Informations pour l'AD du 8 juin à Glovelier

Chers membres d'Oiseaux d'agrément Suisse

Depuis quelque temps, nous discutons des avantages et des inconvénients d'une adhésion à Petits animaux Suisse. Ainsi, nous vous avons informés en détail lors de la CPP 2023, de l'AD 2023 et nous avons presque exclusivement utilisé la CPP 2024 à Reiden pour débattre du thème de la sortie de l'association faîtière « Petits animaux Suisse ».

Lors de la prochaine AD, nous allons maintenant décider de quitter ou pas l'association faîtière « Petits animaux Suisse ». Après presque 150 ans d'adhésion, cette décision n'est pas facile à prendre et certaines associations membres sont encore incertaines et indécises.

Afin de dissiper les doutes et les incertitudes, nous répondons ci-dessous aux questions qui ont été posées à Oiseaux d'agrément-Suisse.

Question: Que devient le produit de la vente du Tierwelt ?

Réponse : Le produit de la vente a été versé à 100% à Petits animaux Suisse (PAS) et est géré par celle-ci. Les efforts et les demandes visant à reverser une partie du produit de la vente aux fédérations ont été rejetés.

Question: Comment réagira Oiseaux d'agrément-Suisse si une nouvelle association faîtière se constitue ?

Réponse: Oiseaux d'agrément Suisse est une association suisse qui s'engage pour l'élevage d'oiseaux. En Suisse, nous connaissons d'autres associations similaires comme « Exotis » et l'« Association suisse des perruches ». « Petits animaux Suisse » est l'association faîtière pour « Pigeons de race Suisse », « Lapins de race Suisse », « Volailles de race Suisse » et « Oiseaux d'agrément Suisse ». En cas de départ éventuel de PAS, il n'est pas question d'adhérer à une autre ou nouvelle association faîtière.

Question: Oiseaux d'agrément-Suisse peut-il se maintenir à flot avec la moitié de ses membres ? La cotisation des membres augmente-t-elle en cas de diminution du nombre de membres ?

Réponse: Ces deux questions sont similaires : d'une part, nous perdons peut-être des membres si nous restons chez PAS, à savoir ceux qui veulent démissionner, et si nous démissionnons de PAS, nous perdons peut-être les autres membres.
Moins de membres signifie évidemment moins de recettes provenant des cotisations des membres et de la ventes de bagues. D'un autre côté, les dépenses diminuent en même temps. Le budget tient déjà compte d'une diminution des membres.

Question: Actuellement, les associations misent sur les membres passifs et ne déclarent plus que les membres actifs. Comment Oiseaux d'agrément Suisse fait-il face à cette évolution ?

Réponse: Cette évolution a été renforcée par l'augmentation des cotisations annuelles de PAS. Si nous restons chez PAS, cette tendance va fortement s'accroître, et pas seulement dans notre association.
Oiseaux d'agrément Suisse fait face à cette évolution en quittant PAS et en ne payant plus cette cotisation annuelle.

Question: Une exposition nationale avec une participation de 300 oiseaux est-elle encore réalisable ?

Réponse: Oui, bien sûr !

Question: Est-ce que les membres de Petits animaux Suisse peuvent participer à l'exposition nationale des oiseaux d'agrément après avoir quitté Oiseaux d'agrément Suisse ?

Réponse: Si Oiseaux d'agrément Suisse se retire de Petits animaux Suisse, tous les membres d'Oiseaux d'agrément Suisse se retirent de Petits animaux Suisse. Petits animaux Suisse n'a

alors plus d'association professionnelle d'éleveurs d'oiseaux.

Seuls les membres d'Oiseaux d'agrément Suisse peuvent participer à une SwissBird, indépendamment du fait que Oiseaux d'agrément Suisse soit membre de PAS ou non.

Question: Est-ce que les juges d'Oiseaux d'agrément Suisse peuvent exercer leur activité auprès d'autres associations ?

Réponse: Oiseaux d'agrément-Suisse forme ses juges indépendamment de PAS et PAS ne participe pas au paiement de la formation. L'intervention auprès d'autres associations est donc superflue. Exotis ne veut explicitement pas de juges d'élevage et l'SWV a d'autres critères d'évaluation.

Question: Comment Oiseaux d'agrément Suisse s'assure-t-il d'être entendu à Berne ?

Réponse: En prenant contact avec l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, en se présentant et en proposant un très bon concept de formation. Mais ceci seulement après qu'une décision de sortie ait été prise.

Question: Les publications actuelles d'Oiseaux d'agrément Suisse sont déjà très peu nombreuses. Comment Oiseaux d'agrément Suisse entend-il mieux entretenir le contact avec la base ?

Réponse: Si nous restons dans PAS, nous dépendons toujours des dates de parution et des délais rédactionnels correspondants du Magazine petits animaux. Pour les publications de l'AD du 8 juin, par exemple, le délai rédactionnel était fixé au 15 mai. Il est donc difficile de communiquer en temps voulu par les canaux officiels. Une sortie de PAS améliore la situation de manière décisive. Oiseaux d'agrément Suisse veut à l'avenir communiquer davantage avec des newsletters par e-mail et via son site Internet. Les communications importantes continueront d'être envoyées par courrier.

Question: La proposition de page d'accueil a l'air bien au premier abord. Qui s'en occupe et combien cela coûte-t-il ?

Réponse: La gestion de la page d'accueil ne peut être réglée que lorsqu'il est clair que le service est vraiment nécessaire. Une solution a été mise en place. Les coûts sont compris dans le budget, les montants budgétisés s'élèvent à 760 CHF. Ce montant semble très faible, mais il est réaliste.